



Consommation d'eau individuelle

Par **Lola77**, le **18/01/2022** à **11:35**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en mai 2018, dans lequel je me suis installé en janvier 2019 (travaux) les copropriétaires ai décidé de changer de syndic en février 2019 lors d'une AG. Je n'y connaissais, et n'y connais toujours pas grand chose, en copropriété.

Pour faire bref, j'ai acheté un appartement avec une consommation d'eaux individuelle (compteur divisionnaire) lors de cette fameuse AG les comptes ont été approuvés, alors que la consommation d'eau avait été répartie à part égal entre les copropriétaires, alors que précédemment chaque copropriétaire payait sa propre consommation d'eau.

Depuis (donc trois ans) aucune AG, donc pas d'approbation de comptes avec le "nouveau syndic"

Suite à une "révolte" de l'ensemble des copropriétaires nous devrions bientôt avoir une AG et donc l'approbation des comptes.

Le hic est qu'ils ont l'intention de repartir de nouveau à part égale la consommation d'eau entre tous les propriétaires des trois derniers exercices, en sachant que certains ont des locataires (aucune perte pour eux) car il est apparemment impossible de repartir sur des consommations individuelles puisque les derniers comptes ne l'ont pas été.

Résultat qu'on soit seul(e) ce qui est mon cas et celui de la mamie qui partage mon palier, ou à 5 personnes nous paierons la même part de consommation d'eau, alors que nous avons des compteurs divisionnaires !

Ma question, les derniers comptes ayant été fait sur la base d'une quote-part identique entre propriétaires, est-il possible que les trois derniers exercices qui n'ont pas été approuvés peuvent être fait sur la base des compteurs divisionnaires ?

Je ne sais pas si mon explication est assez claire.

En vous remerciant.